

EXPOSITION « CARTE BLANCHE À ... »



APPEL A CANDIDATURES 2024

Carte blanche à un artiste de Dordogne
Exposition 2024 au château de Campagne



Monument historique départemental au centre d'un parc labellisé jardin remarquable, surplombé par une forêt classée réserve biologique riche d'un patrimoine archéologique particulièrement valorisé, le château de Campagne est totalement réinventé au XIX^e siècle.

Il accueille des expositions d'artistes principalement périgourdins.

En 2024, le Département lance un appel à candidature de carte blanche à un artiste de Dordogne qui proposera une exposition monographique originale de ses œuvres, en lien avec le site.

OBJET

Cet appel à candidature permet de sélectionner un artiste qui proposera une exposition monographique originale de ses œuvres (peintures, sculptures, dessins, gravures, photographies, créations audio-visuelles, installations, ou toutes autres œuvres issues de techniques mixtes), au domaine départemental de Campagne, dans les salles d'exposition du château et dans le parc. La période d'exposition se situe entre 31 mai 2024 et le 22 septembre 2024.

CONTEXTE

Cette exposition témoigne du soutien du Département aux artistes de Dordogne, et à la diffusion de leurs œuvres, pour sensibiliser tous les publics à l'art d'aujourd'hui et à son lien avec le patrimoine.

Le Conseil départemental de la Dordogne mène en effet une politique active autour des arts visuels, à travers notamment : la production d'expositions dans des lieux patrimoniaux majeurs comme les châteaux de Biron et de Campagne, la gestion du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), programme d'achats d'œuvres aux artistes périgourdins, l'accompagnement financier des organisateurs d'expositions et les programmes de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord.

Architecture et nature, le domaine départemental de Campagne

Entre 1850 et 1880, Raoul de La Borie entreprend la rénovation de l'ancien château de Campagne dont les parties les plus anciennes du XII^e siècle ont disparu lors de la guerre de Cent Ans. Les démolitions et les constructions nouvelles d'inspiration médiévale plaquées sur les bâtiments existants métamorphosent la silhouette du château et confèrent à l'ensemble une unité architecturale néo-gothique, très en vogue dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En même temps, le châtelain redessine le parc selon l'esthétique du « jardin à l'anglaise », et réorganise l'exploitation du domaine. La trame végétale est l'élément essentiel qui organise les vues et les perspectives sur le château, agrémenté de miroirs d'eau et d'une serpentine. Elle repose sur la plantation d'arbres disposés en éventail depuis la façade nord-ouest. Plus de 10 000 espèces d'arbres et d'arbustes majestueux et colorés font du domaine un site remarquable pour la biodiversité : séquoias, cèdres du Liban ou de l'Atlas, magnolias, vivaces colorées, etc.

Le parc comporte aussi un labyrinthe, un verger, un potager et la reconstitution d'un jardin néolithique. L'escalier des Dames menant aux cluseaux (série de grottes dans la falaise calcaire occupées du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle) est orné d'une roseraie.

Les communs du Château accueillent un pôle mixte de recherches archéologiques, comportant notamment un centre de conservation et d'études du service régional de l'archéologie dédié aux collections préhistoriques et une base opérationnelle de l'Institut national de recherches archéologiques préventives et du service départemental de l'archéologie.

La forêt comporte les sites archéologiques du Roc-de-Marsal et du Camp du Fayard.

Enfin, classé site d'intérêt national pour les chiroptères, le domaine de Campagne recense 23 espèces, des 24 présentes en Dordogne et des 34 françaises.

OBJECTIF DE L'EXPOSITION « CARTE BLANCHE À ... »

- Valoriser la création d'un artiste à travers une exposition monographique
- Créer un lien entre son œuvre et le site patrimonial du domaine de Campagne
- Sensibiliser les publics à l'art d'aujourd'hui et à ses relations avec les monuments historiques
- Favoriser les rencontres entre l'artiste et son public
- Développer des visites avec les services de l'Éducation nationale dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

ORIENTATION ARTISTIQUE ET TOPOGRAPHIE DE L'EXPOSITION « CARTE BLANCHE À ... »

Orientation générale

L'accent sera donné sur la sensibilité du candidat à l'environnement, et sur l'insertion harmonieuse des œuvres à l'intérieur et dans le parc du château, sans qu'il soit imposé de thème iconographique, ni de technique particulière. Une connaissance des lieux est requise afin que l'exposition tisse des liens avec les caractéristiques patrimoniales, paysagères, et architecturales du domaine de Campagne dans sa globalité.

Dans ce contexte, il est donc demandé que des œuvres soient prévues à l'extérieur. Ces dernières devront par conséquent s'adapter aux risques liés aux éléments naturels et au contact du public car il n'y aura pas de gardiennage. Il peut s'agir d'œuvres originales qui correspondent à ces conditions, ou, au cas où la spécialité de l'artiste (peintre, dessinateur, photographe...) ne permettrait pas d'exposer ses œuvres originales en extérieur, de reproductions sur support adéquat (type aluminium, PVC) d'œuvres exposées dans les salles d'exposition, ou d'autres créations qui inviteront les visiteurs du parc à s'introduire dans le château.

Programmation culturelle du Domaine départemental en 2024

À titre indicatif, l'exposition est prévue d'ouvrir pour les « Rendez-vous aux Jardins » les vendredi 31, samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2024, dont le thème national est « Les cinq sens au Jardin ».

L'exposition est prévue de fermer pour les « Journées européennes du patrimoine » les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024, dont le thème national est « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions ».

L'artiste sera libre de proposer des œuvres ou des médiations liées à ces deux thématiques.

Publics visés

Le domaine départemental de Campagne est parcouru par 60 000 personnes, 10 000 d'entre elles visitent les expositions présentées dans le Château. L'accès au Domaine étant gratuit, le public y est essentiellement grand public et familial, attiré par la randonnée (tourisme de nature).

Le parc et le château sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Répartition des œuvres

Le nombre d'œuvres est évalué en fonction de leur format et de leur technique.

- Intérieur (rez-de-chaussée)

3 salles d'expositions contiguës et communicantes correspondant aux trois anciens salons du château : 65 m², 38 m² et 32 m² et deux tourelles d'angles (voir le plan et les photographies en fin de document)

Les murs sont pourvus de boiseries et percés de porte-fenêtre dotée de volets extérieurs. Les plafonds en plâtre sont moulurés et les sols sont en parquet Versailles.

Salles équipées de cimaises pour l'accrochage. Possibilité de poser des œuvres au centre des salles (sculptures et autres œuvres en volume)

- Extérieur :

Œuvres ou installations aux abords du logis du château. Possibilité d'œuvres « flottantes » dans les miroirs d'eau.

MÉDIATION DE L'EXPOSITION

Durant l'exposition, l'artiste proposera des rencontres avec les publics : grand public et public scolaire notamment. Le candidat devra se rendre disponible pour des interventions (visites et conduites d'ateliers - rémunérées) pendant la période scolaire en mai et juin, en collaboration avec les enseignants et la conseillère pédagogique départementale de l'Éducation nationale « Arts plastiques et patrimoine », dans le cadre de l'EAC. Il est également demandé au lauréat de proposer des médiations pendant les Journées européennes du patrimoine (21-22 septembre 2024).

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Département prend en charge pour cette exposition « Carte blanche à » les frais :

- de recherche, production et technique, droits d'auteur, frais de déplacement et repas de l'artiste,
- de diffusion, coordination, communication et valorisation (affiche, flyer de communication, carton d'invitation, vernissage, réseaux sociaux),
- de mise à disposition d'agents pendant le montage et le démontage de l'exposition,
- d'assurance des œuvres sur le lieu d'exposition,
- d'accueil et de surveillance de l'exposition,
- liés aux actions de médiation, aux ateliers de pratique artistique.

Pour une exposition présentée du 31 mai au 22 septembre 2024, l'artiste sera gratifié par le Département d'un montant de 3 100 euros.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature doit comporter quatre parties distinctes :

- 1 – Une lettre de candidature d'une page au maximum présentant les motivations du candidat
- 2 – Une présentation de la démarche artistique générale et de la spécialité du candidat
- 3 – La fiche de renseignements jointe à cet appel à candidatures, complétée
- 4 – Une note d'intention contenant le projet de synopsis de l'exposition qui intègre la notion de lien avec le Domaine ou sa programmation culturelle. Cette note sera accompagnée de la liste illustrée des œuvres pressenties (*pour chaque œuvre illustrée mentionner le titre, l'année de création, la technique, les dimensions, le poids le cas échéant pour les œuvres de grand format et notamment pour les sculptures*) et la proposition de répartition dans les espaces.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Critères d'éligibilité

- Résider et travailler en Dordogne
- Avoir le statut d'artiste professionnel (être affilié à la Maison des Artistes ou l'Agessa)
- Être titulaire du permis B et posséder un véhicule

- Avoir pris connaissance, par une visite* avec l'organisateur en amont de l'envoi du dossier de candidature, du contexte d'exposition, des salles d'exposition et du parc du domaine départemental de Campagne

*Contact à prendre pour la visite : Frédéric Inizan, chargé de mission et de médiation au domaine départemental de Campagne : 05 53 06 82 70 ou 06 40 57 03 28

f.inizan@dordogne.fr

Modalités

Pré-sélection sur dossier par le service départemental du patrimoine

Jury de sélection constitué des cadres départementaux des services culturels, de la vice-présidente en charge de la culture, langue et culture occitanes, des conseillers départementaux et de l'Agence culturelle départementale

ORGANISATION ET CALENDRIER DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Organisation générale

Conseil départemental Dordogne-Périgord, Direction de l'archéologie et du patrimoine, Service départemental du patrimoine

Missions du SDP liées à l'art contemporain : gestion du Fonds départemental d'art contemporain (FDAC), acquisition, conservation et valorisation des collections, commissariat et organisation des grandes expositions d'art moderne et contemporain aux châteaux de Biron et de Campagne, et des expositions du FDAC dans les communes et les EHPAD

Co-commissariat de l'exposition : chef du SDP et l'artiste

Il sera demandé au lauréat :

- De participer activement au transport et au montage de l'exposition, avec l'équipe du SDP.
- D'être présent le jour du vernissage pour la présentation de son exposition.

Un contrat sera signé entre le lauréat et le Conseil départemental de la Dordogne pour formaliser le partenariat artistique et financier entre les deux parties. L'artiste donnera son accord pour la diffusion de ses œuvres et de son image sur tous les supports de communication relatifs à l'exposition.

Durée et dates prévisionnelles de l'exposition

Dates de l'exposition : 31 mai - jusqu'au 22 septembre 2024

Commissariat et préparation : Mars-avril 2024

Montage de l'exposition : Mai 2024

Démontage de l'exposition : dernière quinzaine de septembre 2024

Calendrier de sélection 2023-2024

- Découverte du site et du fonctionnement de l'exposition avec les candidats : décembre 2023-5 février 2024
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 5 février 2024
- Pré-sélection par le SDP : 6-12 février 2024
- Jury de sélection : 13 février 2024

ENVOI DES DOSSIERS

Les dossiers SOUS FORME NUMÉRIQUE (envoi par mé^l ou envoi d'une clé USB par la poste) seront à envoyer **avant le 5 février 2024, date de réception du mail ou cachet de la poste faisant foi** à :

Monsieur Germinal PEIRO – Président du Conseil départemental de la Dordogne
Service départemental du patrimoine
Hôtel du Département – 2 rue Paul-Louis Courier – CS 11200 – 24019 Périgueux Cedex
cd24.patrimoine@dordogne.fr

RENSEIGNEMENTS

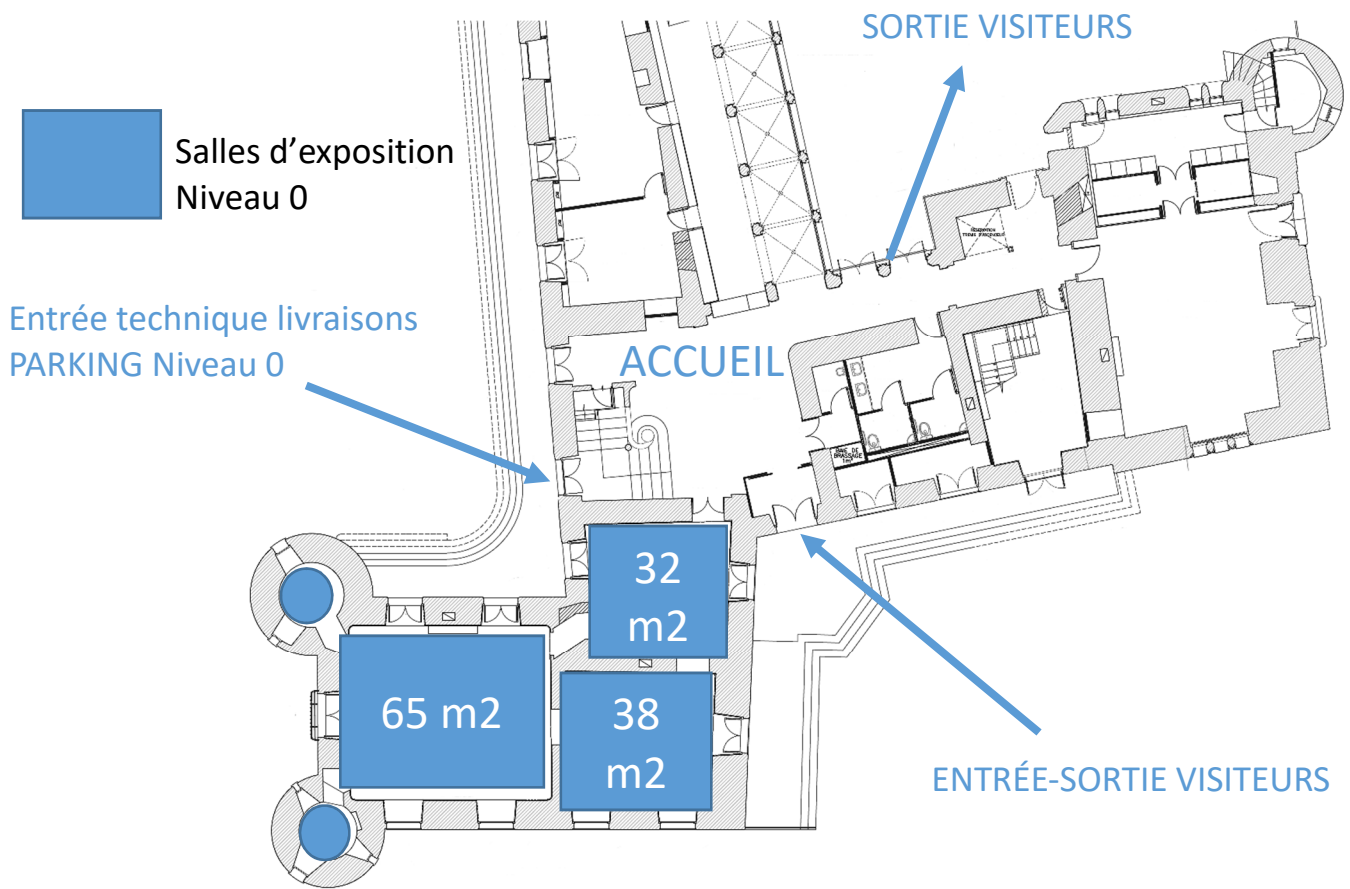
Service départemental du patrimoine
Tél. 05 53 02 01 88 – mail : cd24.patrimoine@dordogne.fr Barbara SIBILLE, chef du Service départemental du patrimoine

COORDONNEES DU SITE

Accès par la RD35 (depuis Saint-Cyprien), la RD703 (depuis Le Bugue) et la RD706 (depuis Les Eyzies)
Adresse : Domaine départemental de Campagne - Château- 24260 CAMPAGNE
Coordonnées GPS : 44.908468, 0.968159

Vue des 3 salles d'exposition en 2023





PLAN DU CHÂTEAU – ACCÈS ET SURFACE DES SALLES D'EXPOSITION